

Communiqué de presse

La Banque des Territoires et le Conseil supérieur du notariat renforcent leurs liens et s'engagent pour la souveraineté numérique et le service public de la Justice de demain

Paris, le 27 octobre 2026

La Banque des Territoires et le Conseil supérieur du notariat (CSN) dévoilent une nouvelle feuille de route ambitieuse pour la période 2027-2030. La nouvelle convention de partenariat vise à accompagner les grandes transformations de la profession notariale, dans un contexte marqué par l'accélération des transitions numériques, les enjeux croissants de cybersécurité, l'émergence de l'intelligence artificielle et les attentes renforcées des citoyens en matière d'accès au droit et de qualité du service public.

Olivier Sichel, directeur de la Caisse des dépôts, déclare : « *La confiance numérique, la souveraineté technologique et l'accès au droit constituent aujourd'hui des enjeux majeurs pour nos territoires. Avec cette nouvelle convention, la Banque des Territoires réaffirme son engagement aux côtés du notariat pour construire des solutions innovantes, sécurisées et souveraines au service des citoyens, des professionnels et du service public de la Justice.* »

Bertrand Savouré, président du CSN, déclare : « *Dans un environnement marqué par de profondes mutations technologiques et une incertitude croissante, le notariat doit poursuivre sa transformation tout en préservant ce qui est au cœur de sa raison d'être : accompagner en proximité les clients et leur garantir la sécurité juridique par l'acte authentique. Le Conseil supérieur du notariat remercie la Banque des Territoires pour sa confiance renouvelée et son engagement à ses côtés afin de mener des projets ambitieux et de long terme pour permettre à tous les offices de France de garantir aux citoyens un service notarial sûr, fondé sur la confiance et ancré au cœur des territoires, marqué du sceau de la souveraineté.* »

La nouvelle convention s'inscrit dans le prolongement de la convention d'objectifs conclue entre l'État et le notariat pour la période 2025-2028 et accompagnera les projets structurants portés par la profession pour répondre aux défis des prochaines années. La Banque des Territoires et le Conseil supérieur du notariat affirment une ambition commune : renforcer la souveraineté du service notarial, moderniser les outils de la profession, consolider son ancrage territorial et contribuer à une justice plus accessible, plus sécurisée et plus efficace au bénéfice de tous.

Faire de la souveraineté numérique un pilier du service public de l'authenticité

Face à l'intensification des risques cyber et aux enjeux de maîtrise de la donnée, le partenariat accorde une place centrale à la souveraineté numérique. Le CSN et la Banque des Territoires soutiendront notamment le développement d'infrastructures et d'outils stratégiques destinés à garantir la sécurité, l'intégrité et l'hébergement maîtrisé des données notariales.

La convention permettra notamment d'accompagner :

- les projets d'hébergement souverain des données notariales ;
- le renforcement des dispositifs de cybersécurité de la profession ;
- le développement des capacités de détection et de réponse aux incidents cyber ;

- la montée en compétence des notaires et de leurs collaborateurs sur les enjeux de cybersécurité et d'intelligence artificielle ;
- la poursuite de projets numériques structurants au service du service public de la Justice.

Dans un environnement technologique en profonde mutation, la souveraineté numérique constitue un enjeu majeur pour préserver la confiance accordée au notariat et garantir la pérennité de son rôle de tiers de confiance.

Quatre axes stratégiques pour répondre aux défis de demain

La convention 2027-2030 s'articule autour de quatre grandes priorités.

1. Renforcer l'accès au droit et la cohésion sociale

Les partenaires poursuivront les actions favorisant l'accès au droit, la diffusion de l'expertise notariale auprès du grand public et l'accompagnement des grandes évolutions de la profession, notamment en matière de formation et d'attractivité.

2. Consolider le service public de la Justice et la souveraineté

Cette priorité couvrira les projets liés à la sécurité du service notarial, à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), à la cybersécurité, à la gestion souveraine des données et aux nouveaux outils numériques nécessaires à l'exercice des missions confiées au notariat.

3. Accompagner la transformation des offices et le développement économique

La convention soutiendra les démarches de modernisation des offices, le développement de nouveaux usages numériques, l'amélioration de la relation client, l'intégration de l'intelligence artificielle et l'accompagnement des nouvelles générations de notaires dans leurs projets professionnels.

4. Renforcer la cohésion territoriale et la modernisation des instances

Le partenariat permettra également de soutenir les initiatives nationales et territoriales favorisant l'innovation, la professionnalisation des instances notariales et la qualité du service rendu aux usagers sur l'ensemble du territoire.

Contacts presse :

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts

Antoine Pacquier – antoine.pacquier@caissedesdepots.fr - 06 86 42 69 58

Aurélien Imbert – aurelie.imbert@caissedesdepots.fr – 06 77 56 38 82

Conseil supérieur du notariat

Céline Branaa-Roche - celine.branaa-roche@csn.notaires.fr - 06 85 42 46 78

Meriam Barka – meriam.barka@csn.notaires.fr - 01 44 90 31 79

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr



A propos du Conseil supérieur du notariat

Seul organe de la profession habilité à s'exprimer au nom de tous les notaires de France, le Conseil supérieur du notariat (CSN) est un établissement d'utilité publique. Clef de voûte de l'institution notariale, il représente la profession auprès des pouvoirs publics, détermine sa politique générale, contribue à son évolution et fournit des services collectifs aux notaires. Dans ses relations avec les pouvoirs publics, le CSN participe à la réflexion sur les évolutions du droit et donne son avis sur les projets de loi ou les textes réglementaires en préparation. Le CSN comprend 120 collaborateurs au service de la profession notariale.

csn.notaires.fr

